

# Réunion du Conseil Municipal

**Du 16 juin 2019 à 11 heures**

L'an deux mille dix-neuf et le seize juin à 11 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée le 06 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, François FRAISSE, Claude PORTAL, Jean-Luc BLANQUET, Olivier GUILBOT

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

## Ordre du jour

- Emprunt pour travaux au logement du presbytère
- Agence postale : remplacement de l'agent d'accueil
- Gestion du camping : emploi saisonnier
- Camping : tarifs pour location au mois ou à la saison
- Modalité d'encaissement des produits des forêts
- Travaux en forêt : demande de subvention
- Echange de terrains avec M. et Mme BRASSAC de la Bastide
- Questions diverses

### ➤ Approbation du compte rendu de la séance précédente.

*Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 16 avril 2019.*

### ➤ Emprunt pour travaux au logement du presbytère

M. le maire rappelle que dans le cadre des travaux de rénovation du logement de l'ancien presbytère, un emprunt est prévu au budget. Il donne lecture des différentes propositions des établissements bancaires.

*Il demande au conseil municipal :*

- de choisir l'établissement bancaire auprès duquel sera réalisé l'emprunt
- de l'autoriser à signer le contrat de prêt

*Le conseil municipal décide de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne et autorise le maire à signer le contrat.*

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Agence postale : remplacement de l'agent d'accueil**

Le maire informe le conseil que le contrat de Marina MATTINA agent d'accueil à l'agence postale communale arrive à échéance au 30 juin 2019 et que cette dernière l'a informé qu'elle ne souhaitait pas le renouveler.

*Il fait savoir qu'il y a lieu de créer un nouvel emploi par délibération et de définir les modalités de recrutement du candidat :*

***Le conseil municipal :***

- ***Décide de créer à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019, un emploi permanent d'adjoint administratif territorial, à temps non complet à raison de 12 heures 30 hebdomadaires, pour exercer les fonctions d'accueil de l'agence postale communale et la gestion de la salle polyvalente.***
- ***Dit que la rémunération sera fixée sur la base de l'indice brut 347***
- ***Dit que cet agent ainsi recruté sera engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans selon l'article 3.3.4. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de 6 ans.***

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Gestion du camping : emploi saisonnier**

Le maire fait savoir qu'en raison de l'ouverture du camping municipal, il y aurait lieu de trouver une solution pour sa gestion.

*Il demande au conseil municipal :*

- *de l'autoriser à créer un emploi saisonnier pour cette période*
- *de préciser la durée hebdomadaire de l'emploi*
- *de décider de la rémunération*
- *de l'habiliter à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi*

***Le conseil municipal :***

- ***Décide de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019,***
- ***Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 4 heures 30,***
- ***Décide que la rémunération sera calculée sur la base de l'Indice Majoré 325, Indice Brut 347,***
- ***Habilite le maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi.***

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Camping : tarifs pour location au mois ou à la saison**

*Le maire fait savoir qu'il y aurait lieu de revoir le tarif pour la location du camping au mois.*

***Le conseil municipal décide de fixer le montant de la location au mois à la somme forfaitaire de 125 €.***

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Modalité d'encaissement des produits des forêts**

Le maire fait savoir que le budget 2019 de l'ONF intègre la mesure d'encaissement des recettes des ventes de bois en lieu et place des communes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

*Il propose au conseil de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.*

***Le conseil municipal décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP***

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Travaux en forêt : demande de subvention**

Le maire fait savoir que dans les travaux prévus dans les forêts relevant du Régime Forestier certains seraient susceptibles d'être subventionnés par la région.

*Il demande au conseil de l'autoriser à solliciter les subventions correspondantes.*

***Le conseil autorise le maire à solliciter la subvention correspondante***

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Echange de terrains avec M. et Mme BRASSAC de la Bastide**

Le maire rappelle la demande de M. et Mme BRASSAC qui souhaite échanger du terrain avec la commune afin d'avoir de l'espace autour de leur maison.

Dans ces conditions, conformément au document d'arpentage établi par le géomètre qui fait apparaître les terrains d'emprise, M et Mme BRASSAC rétrocéderait à la commune leurs parcelles C 184 (687 m<sup>2</sup>) et C 185 (87 m<sup>2</sup>), en contrepartie la commune rétrocéderait à M. et Mme BRASSAC 307 m<sup>2</sup> du chemin d'exploitation.

Le maire précise que les deux parties sont convenues de procéder à l'échange sans soule des parcelles concernées, ces dernières étant d'égale valeur estimée à 100 €, les frais de géomètre et d'acte notarié étant à la charge de M. et Mme BRASSAC.

*Il demande au conseil de se prononcer sur cet échange.*

***Le conseil municipal :***

- ***Accepte cet échange***
- ***Indique que l'ensemble des frais induits par la présente régularisation, notamment les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de M. et Mme BRASSAC.***
- ***Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous actes afférents à cette opération.***

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Questions diverses**

- Il est décidé de créer un emplacement de parking vers chez M. et Mme LANTUEJOULS
- Présentation du dossier signalétique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 45.

Le Maire,  
Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

François FRAISSE

Claude PORTAL

Jean-Luc BLANQUET

Olivier GUILBOT